



Commune de Lucens

Municipalité

Service technique intercommunal

Préavis n° 03 – 2010
au Conseil communal

DEPLACEMENT ET CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR PUBLIC
PARCELLES N° 306 – 163 - 164

Crédit demandé : Fr. 110'000.00

Lucens, le 8 février 2010

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Concerne	3
3. Risques et impacts.....	4
4. Discussions	4
5. Remarque	4
6. Coût estimatif des travaux	5
7. Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Suite à la demande du permis de construire de 9 villas par le propriétaire de la parcelle N° 163, propriété de M. Claude Dessaux, la Commune de Lucens se voit dans l'obligation de déplacer les conduites EU et EC existantes, faute de servitude inscrite sur la parcelle précitée au nom de la Commune de Lucens.

En fonction des normes et des directives professionnelles en matière de construction, des questions de responsabilité, il n'est pas possible de laisser des conduites communales sous les bâtiments projetés. Le permis de construire étant délivré et les soumissions rentrées les travaux peuvent démarrer.

Une offre a été demandée à l'entreprise adjudicataire pour effectuer ce déplacement, les prix ont été examinés par notre service technique intercommunal et approuvés (procédure de gré à gré) vu l'urgence.

2. Concerne

Déplacement et construction des collecteurs EU 300 mm et EC 450 mm sur les parcelles suivantes :

305, Association des Témoins de Jéhovah

163, Monsieur, Claude Dessaux

164, Saint-Gobain Isover SA

Les principales difficultés sont les problèmes des niveaux et profondeurs des collecteurs. Nous devons reprendre en amont de la parcelle N° 163, propriété de M. Claude Dessaux, empiétant sur la parcelle N° 305, propriété des Témoins de Jéhovah, la construction des chambres EU-EC afin de permettre une augmentation de la pente et par la même occasion définir un meilleur tracé hydraulique. Celui-ci se termine sur la parcelle N° 164 propriété de Saint-Gobain Isover SA en aval de la parcelle N° 163.

3. Risques et impacts

Le rapport du PGEE de notre commune montre que les collecteurs devront être changés selon la mesure M12 (année 2018 à 2025 pour du long terme). Les calculs hydrauliques montrent que le collecteur des eaux claires, de la Boutaz à la STEP de Lucens, présente une mise en charge sans débordement en surface. A long terme avec la densification du bâti ainsi que l'apport des eaux pluviales de la Boutaz, ce collecteur présente une insuffisance hydraulique qui mène à des débordements en surface.

Il est à stipuler que dans le cadre des travaux futurs sur les collecteurs de la mesure M12, le tracé sera certainement modifié en fonction du bâti existant et futur. A ce jour, aucune servitude n'existe pour les collecteurs précités. Une modification du tracé sera également nécessaire pour des questions hydrauliques et ceci afin de permettre par la suite de régler la partie foncière en l'état du parcellaire existant.

4. Discussions

A la suite des diverses discussions et négociations, une proposition de répartition a été définie entre la Commune de Lucens et l'entreprise Clot Frères SA avec accord par M. Claude Dessaux (propriétaire).

Secteur I : Passage sur propriété des Témoins de Jéhova à **100%** par la Cne

Secteur II : Traversées de la propriété de M. Claude Dessaux à **50%** par la Cne

Secteur III : Traversées pour raccordement de la propriété de Saint-Gobain Isover SA à **100%** par la Cne.

Des conventions ont été établies et seront signées avec réquisition pour inscription au registre foncier de la servitude.

5. Remarque

Le secteur I comprend des aménagements extérieurs et la repose des pavés existants, avec nettoyage des résidus et mousse.

Les prix sont contrôlés en fonction des prix appliqués sur les chantiers Vignette-Ponty et l'avenue des Rochettes pour les années 2009-2010.

Les factures seront payées sur la base des métrés et des bons de livraison.

6. Coût estimatif des travaux

Secteur I (100%)	=	Fr.	45'540.60
Secteur II (50%)	=	Fr.	27'158.00
Secteur III (100%)	=	Fr.	35'952.40
Divers et imprévus	=	Fr.	1'349.00
Total	=	Fr.	110'000.00 TTC

7. Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Lucens,
Vu le préavis municipal no 03-2010
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de déplacement et de construction d'un collecteur public, parcelles N° 306-163-164.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 110'000.00 sur le fonds de réserve des égouts No 9280.05 s'élevant à ce jour à Fr. 457'418.30.

Municipale responsable : J. Briod

Approuvé en séance de Municipalité le 8 février 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

E. Berger

La Secrétaire :

C.-L. Cruchet

Annexes : 1 Plan de servitude
 Copie convention



Plan dressé pour constitution d'une servitude personnelle

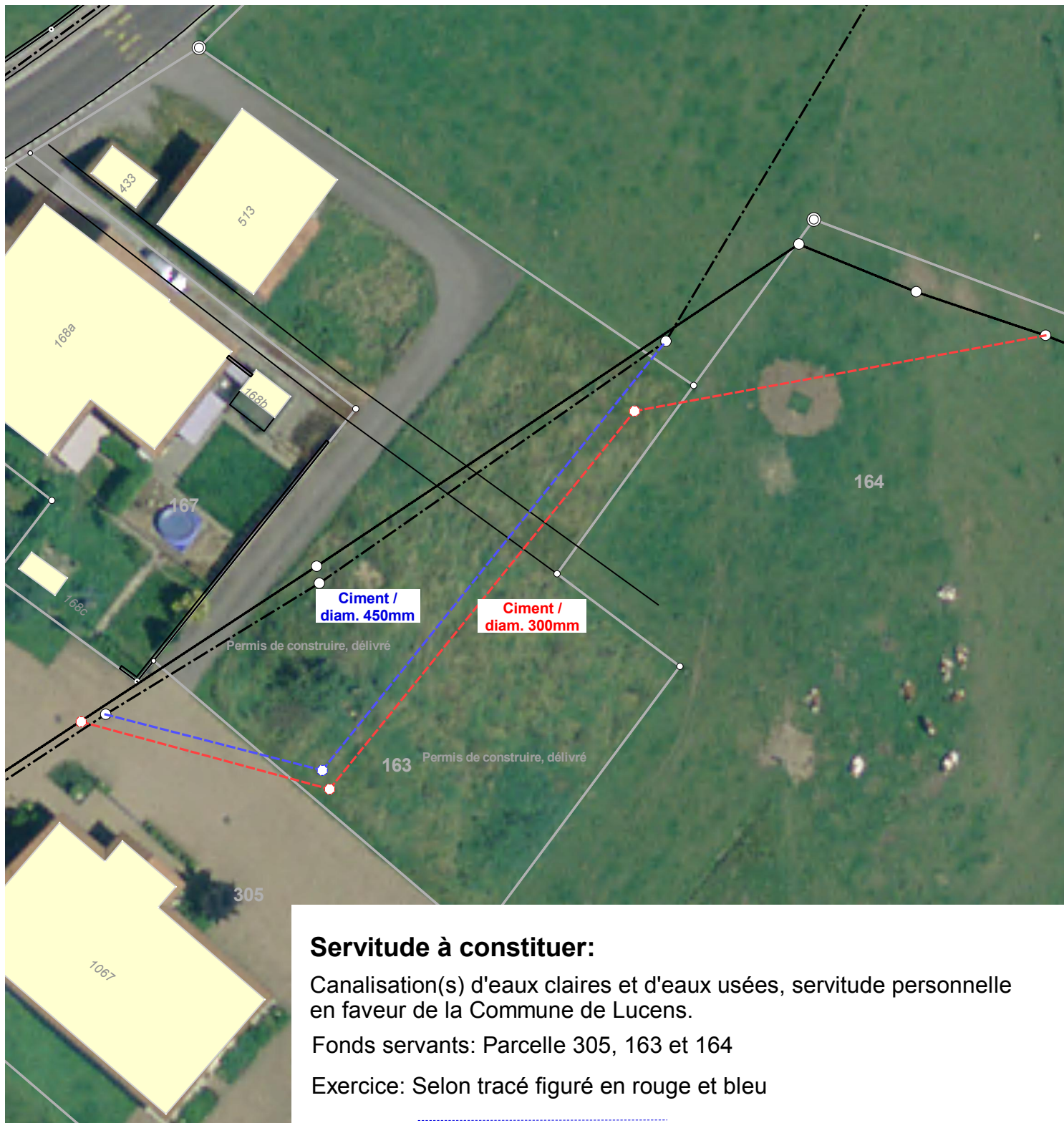
Toutes les données figurant sur cet extrait ont été établies sur la base de données qui n'ont pas été systématiquement vérifiées et ne jouissent d'aucune présomption d'exactitude. Elle ne sauraient par conséquent engager la responsabilité de la commune de Lucens de quelque manière que ce soit. Il appartient au requérant de vérifier l'exactitude de ces données avant toute utilisation.

Coordonnées moyennes: 554'500 / 173'495

Système d'information du territoire

Dossier tech. n° 2010_01

Echelle: 1/500



Servitude à constituer:

Canalisation(s) d'eaux claires et d'eaux usées, servitude personnelle en faveur de la Commune de Lucens.

Fonds servants: Parcelle 305, 163 et 164

Exercice: Selon tracé figuré en rouge et bleu

Etabli sur la base des données cadastrales



Légende:

- Villas contigües
- Places de parc
- Accès
- EU exist.
- EC exist.
- EU projetées
- EC projetées

Propriétaires voisins:

- 164 Société anonyme Saint-Gobain Isover S.A.
- 165 HALDIMANN Jean-Pierre et KUNZI Pierrette
- 167 HENZER Jean-Maurice et Muriel
- 305 Association locale des Témoins de Jéhovah de Lucens

Altitudes:

1	491.95	11	491.40	21	491.40	31	491.40
2	491.85	12	491.30	22	491.45	32	491.45
3	491.75	13	491.20	23	491.55	33	491.80
4	491.60	14	491.25	24	491.70	34	491.85
5	491.50	15	491.25	25	491.60	35	491.85
6	491.55	16	491.25	26	491.50	36	491.85
7	491.55	17	491.40	27	491.45	37	492.00
8	491.60	18	491.55	28	491.45	38	492.20
9	491.60	19	491.50	29	491.45	39	492.00
10	491.50	20	491.40	30	491.45	40	491.75

Détails des cotes, voir plan de l'architecte